

REGLEMENT DES DEVOIRS SURVEILLES

Note aux élèves et étudiants

- Début du devoir

- respectez les horaires
- vérifiez que vos téléphones portables, baladeurs **et autres appareils numériques** sont éteints et rangés dans votre sac.
- entrez en silence dans la salle et déposez votre sac au fond de la pièce après avoir pris le matériel nécessaire au devoir (**feuilles et brouillon**, trousse, calculatrice, carnet de liaison).
- **Installez-vous en silence à la place indiquée par le plan de salle**
- posez le carnet de liaison sur votre table.
- les sujets ne seront distribués qu'une fois tout le monde installé et le silence établi.
- le sujet sera posé à l'envers et vous devrez attendre le signal **du surveillant** pour le retourner.

- Sorties anticipées

- possibilité de sortie anticipée **définitive** au 2/3 du temps de composition (dans cette hypothèse, l'élève n'est plus considéré sous la responsabilité du lycée).

- Infirmierie et toilettes

- si vous êtes malade, signalez discrètement votre problème au surveillant qui avisera de vous diriger vers l'infirmierie.
- sauf cas exceptionnel, les sorties pour aller aux toilettes ne sont pas autorisées **au cours de la première heure d'épreuve**. Elles seront consignées sur le procès-verbal de l'épreuve (sortie d'un seul élève à la fois).

- Fin du devoir

- arrêtez d'écrire dès que la fin du devoir est annoncée.
- rangez vos chaises.
- ramassez vos papiers et laissez place nette pour le devoir suivant.
- émargez auprès du surveillant et rendez votre copie.
- **au signal du surveillant**, sortez en silence après avoir récupéré vos affaires.

- Absence à un devoir

- prévenez par téléphone **la vie scolaire**.
- dès votre retour au lycée, présenter le billet rose du carnet dûment rempli et, le cas échéant un certificat médical.
- attention ! ces absences devront être exceptionnelles et l'Administration du lycée sera particulièrement vigilante quant au motif invoqué.

- Retard à un devoir

- le règlement est le même que pour les heures de cours (présentation du carnet et enregistrement du retard).
- aucune durée supplémentaire ne sera accordée aux retardataires.

- Fraudes et incidents

- tout élève surpris à frauder (ou favorisant la fraude d'autres élèves) se verra retirer sa copie.
- il sera immédiatement exclu de la salle de DS et convoqué chez la CPE.
- il sera sanctionné d'un zéro par son professeur et par la CPE qui lui infligera une sanction disciplinaire.
- la possession de documents non autorisés par le règlement est considérée comme une tentative de fraude et sera punie comme telle.

-Tout incident sera consigné sur un cahier et pourra donner lieu à sanction.

- L'usage du téléphone portable comme calculatrice ou montre est rigoureusement interdit. Equipez-vous en conséquence